

COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAONE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2011

Compte rendu de la précédente réunion : adopté

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES.

Présentation par Madame Marie-Françoise LAY, Receveur Municipal, de différents financements des travaux d'extension de la salle des fêtes.

INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Considérant que la Commune ne dispose ni de POS, ni de PLU,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

DECIDE :

D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2%.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DONNANT LIEU A LA VERSION 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Saône – Saint Jean de Losne – Seurre donnant lieu à la version 4.

DESTINATION DE LA COUPE N°17 – EXERCICE 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE la destination de la coupe réglée n°17 de la forêt communale inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2012,

La **VENTE DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGERES** par les soins de l'ONF de la coupe n° 17 en 2013,

la **DELIVRANCE** en 2012 du taillis et petites futaies non vendues de cette coupe aux affouagistes,

La **DELIVRANCE** en 2013 des houppiers des arbres vendus,

ACCEPTÉ sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

NOMINATION DES GARANTS POUR L'EXPLOITATION DE LA PARTIE DELIVREE DES COUPES.

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et prénoms suivent :

- 1^{er} garant : Monsieur Alain VACHET.
- 2^{ème} garant : Monsieur Pierre FLEURY.
- 3^{ème} garant : Monsieur Frédéric NICOLARDOT.

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée ci-dessus.

En cas de concours, la rémunération de l'ONF sera facturée sur la base d'un devis.

DELAIS A RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGERES :

- * Abattage du taillis et des petites futaies : 15 Avril 2013
- * Vidange du taillis et des petites futaies : 15 Octobre 2013,
- * Façonnage des houppiers : 15 Avril 2014
- * Vidange des houppiers : 15 Octobre 2014,

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4-12-1985).

PROJET DE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE DE LA BOURGOGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Schéma Régional du Climat, de l'air et de l'Energie de la Bourgogne.

QUESTIONS DIVERSES.

- Projet de SIVOS: réunion des Maires des 4 communes prévue le samedi 25 novembre 2011.
- Préparer courant décembre les projets soumis au Fonds de Développement Territorial et les projets d'Aménagement Routiers financés par le produit des amendes de police.
- Appel à la vigilance citoyenne. Relayer l'information dans la commune.
- Insertion sociale et professionnelle: pas de besoin à ce jour.
- Demande de devis pour les abris bus de la commune.
- Demande de subvention par l'Amicale des Pompiers de Losne pour leur feu d'artifice de la Saint Barbe: réponse négative.
- Demande de subvention par le 511ème régiment du train basé à Auxonne pour l'organisation d'un loto: réponse négative.
- Commande d'une nouvelle cuve pour stockage de fuel: budget 2012.
- Proposition d'une commande groupée de défibrillateurs par la Communauté de Commune: pas de besoin à ce jour.

**Le Maire,
Jean-Luc SOLLER**

Destinataires : MM et Mmes les Conseillers Municipaux.